

Objet : Classement des puériculteurs et puéricultrices dans l'enseignement fondamental libre confessionnel subventionné ordinaire pour l'année scolaire 2007-2008

Réseau : Libre confessionnel subventionné
Niveaux et services : Fondamental et maternel ordinaire
Période : Année scolaire 2007-2008
Circulaire N° ***

- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des écoles maternelles et fondamentales libres confessionnelles subventionnées **de la zone de Huy-Waremme** ;

Pour information :

- Aux chefs de l'Administration centrale ;
- Aux membres des services de l'Inspection ;
- Aux Syndicats du personnel enseignant ;
- Aux organes de coordination et de représentation des Pouvoirs organisateurs de l'enseignement fondamental libre subventionné.

Autorités : Commission zonale de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire libre confessionnel subventionné, zone de Huy-Waremme

Signataire(s) : Viviane LAMBERTS, Présidente

Gestionnaires : AGPE - DGPES

Personne(s)-ressource(s) : Marie COLOMBEROTTO – Rue d'Ougrée, 65 – 1^{er} étage – 4031 Angleur. Tél. : 04/364.13.23 ou 04/364.13.26

Renvois :

- Décret du 12.05.2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté française ;
- Décret du 02 juin 2006 relatif au cadre organique et au statut des puériculteurs des établissements d'enseignement maternel ordinaire organisés et subventionnés par la Communauté française ;
- Circulaire n° 1781 du 06.03.2007 relative à l'engagement de puéricultrices dans l'enseignement maternel ordinaire pour l'année scolaire 2006-2007 – réseau libre confessionnel subventionné ;
- Circulaire n°1492 du 09.06.2006 relative au décret du 02 juin 2006 relatif au cadre organique et au statut des puériculteurs des établissements d'enseignement maternel ordinaire organisés et subventionnés par la Communauté française – réseau libre subventionné.

Nombre de pages : 3

Annexe : 1

Téléphone pour duplicata : site web <http://www.adm.cfwb.be>

Mots-clé : Statut – Puériculteurs/trices

Nous invitons les Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissement à prendre connaissance, en annexe à la présente circulaire, du tableau de classement des anciennetés acquises au 30 avril 2007 par les puériculteurs et puéricultrices au sein de la zone de Huy-Waremme pour l'enseignement fondamental ordinaire libre subventionné.

Ce classement est réalisé en application de l'article 28, §3, du décret du 12.05.2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté française.

Les informations reprises se basent sur les données vérifiées par l'Administration et validées par la Commission zonale de gestion des emplois compétente.

Il est rappelé que ce classement devra impérativement être pris en compte pour l'engagement des puériculteurs et puéricultrices sous statut APE dans les établissements ressortissant à ce réseau et à cette zone, selon les dispositions du décret du décret du 12.05.2004 précité.

Il appartient aux pouvoirs organisateurs de contacter les puériculteurs(trices) uniquement sur base de leur adresse postale.

Nous renvoyons les Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissement aux instructions qui leur ont été fournies précédemment par les circulaires n°1781 du 06.03.2007 et n°1492 du 09.06.2006.

Pour chaque puéricultrice ou puériculteur, on trouvera, sous la rubrique « *Groupe* », le groupe d'ancienneté auquel le puériculteur ou la puéricultrice est rattaché.

Il est rappelé qu'au sein de chaque groupe, les puériculteurs sont considérés comme ayant la même ancienneté.

En application de l'article 114, §9, du décret du 02.06.2006 relatif au cadre et au statut des puériculteurs des établissements d'enseignement maternel ordinaire organisés et subventionnés par la Communauté française, nous invitons les Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissement à communiquer aux puériculteurs et puéricultrices qui le demandent le groupe auquel ils/elles appartiennent.

Pour leur attention à ce qui précède, nous remercions déjà les Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissements de la zone.

La Présidente,

Viviane LAMBERTS

Décret du 12.05.2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire (application de l'article 28, §2 et 3)

COMMISSION ZONALE DE GESTION DES EMPLOIS

Réseau :	Libre	
Caractère :	confessionnel	
Zone Géographique :	Huy-Waremme	
Président(e) :	Mme V. Lamberts	04/364 13 26
Personne ressource	Mme M. Colomberotto	04/364 13 23

**CLASSEMENT DES PUERICULTEURS(TRICES) PAR ORDRE DECROISSANT
DU NOMBRE DE JOURS D'ANCIENNETE**

Matricule	Nom	Prénom	adresse	Groupe
25610211204	MARTIN	JACQUELINE	Rue des Mayeurs, 19 à 4280 Hannut	K
25907141268	MEHAGNOUL	ANNICK	Rue des Frênes, 22 à 4347 Fexhe-le-Haut- Clocher	I
27003280464	CORTES-BUENO	ANGELA	Rue Cherave, 22 à 4500 Huy	I
27410100939	GENON	DELPHINE	Rue la Falie, 1 à 4550 Nandrin	D
27810100433	GORDENNE	AURELIE	Rue Cornuchamps, 73 à 4260 Braives	A

Signature de la Présidente/du Président :